



SEANCE DU 17 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 17 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 10 novembre 2015

PRESENTS : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Bernard LAMOUR – Loïc LE GUINIEC – Wafa TALEB – Alain GUILLAUME - Brigitte LE NET – Jean-Yves CALVARY – Laurence JOUANNO – Anne Lise CARRO – Sébastien NICOLAZO – Isabelle JAFFRE - Marinette PENNETIER

ABSENTE EXCUSEE : Delphine LE ROY

ABSENTS : Gilles RENAULT – Stiven POTEL

Monsieur le Maire propose une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris.

Concernant le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre dernier, Sébastien NICOLAZO souhaite qu'il y soit rajouté qu'il partageait les observations et remarques émises par Guillaume RICHARD dans le courrier adressé à la mairie et lu en Conseil Municipal concernant le transfert de la garderie périscolaire.

Bernard NIZAN répond que le compte rendu sera corrigé.

I – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Une première esquisse de la future maison de santé pluridisciplinaire a été présentée à l'assemblée. Bernard NIZAN précise qu'elle n'est pas définitive. Elle sera présentée prochainement à l'architecte des bâtiments de France et ensuite aux professionnels de santé concernés.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre avec l'Etablissement Public Foncier a eu lieu concernant le devenir de l'espace COBIGO.

II – ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire présente le planning de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble des équipements publics défini par la commission travaux et équipements. Pour des raisons pratiques et financières évidentes, il est proposé d'étaler ces travaux sur neuf ans, avec des priorités basées sur l'opportunité et la sécurité.

Le coût total des aménagements résultant de l'étude réalisée par la société SOLIHA, classés d'indispensables à recommandés, a été estimé à près de 176 000 €.

L'échéancier établi en fonction notamment de la nécessité d'autres travaux, de la fréquentation et de la faisabilité technique, nécessite l'accord de la DDTM.

Il en résulte que les premiers bâtiments mis en accessibilité devraient être la base de loisirs, la salle de la Belle Etoile, l'école de la Ville Moisan et le camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du diagnostic et valide l'échéancier proposé par la commission travaux et équipements.

III – INTERCOMMUNALITE

Considérant la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et prévoyant donc l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale,

Considérant le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale des Côtes d'Armor visant notamment à étendre son périmètre aux communes de MUR DE BRETAGNE et de SAINT-CONNEC,

Considérant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Morbihan visant à retirer les communes costarmoricaines de MUR DE BRETAGNE et SAINT CONNEC de PONTIVY COMMUNAUTE pour les rapprocher de la CIDERAL,

Considérant le travail considérable qui a été mené par les élus locaux lors de la dissolution de la communauté de communes de Guerlédan, pour aboutir au 1^{er} janvier 2014 au choix librement consenti par ces deux communes d'être rattachées à PONTIVY COMMUNAUTE.

Considérant l'investissement de PONTIVY COMMUNAUTE pour la mise en œuvre de ses politiques publiques sur leur territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis défavorable au projet départemental de coopération intercommunale du Morbihan ;
- réaffirme sa volonté de conserver le périmètre actuel de PONTIVY COMMUNAUTE à 26 communes, y compris Mur-de-Bretagne et Saint-Connec.

Bernard NIZAN informe sur les contacts pour le rapprochement éventuel de la Communauté de Communes de Baud à Pontivy Communauté.

IV – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Bernard NIZAN revient sur ce dossier et rappelle le coût de ces activités et le reste à charge pour la commune. Il précise que 20 enfants domiciliés à CREDIN sont concernés par ces activités. Il indique qu'à réception du courrier, les élus de Crédin ont réagi directement en trésorerie en précisant que le Conseil Municipal de Crédin n'avait pas émis d'accord concernant cette participation.

Il propose qu'une rencontre ait lieu entre les deux communes.

Bernard LAMOUR souhaite que cette réunion permette de faire que le bon sens l'emporte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette rencontre.

V – PERSONNEL

5.1. – Entretien professionnel

L'évaluation professionnelle vise à apprécier la valeur professionnelle des agents publics territoriaux, cette appréciation ayant une incidence sur le déroulement de carrière et/ou la situation des agents publics (promotion interne, avancement d'échelon ou de grade...).

L'évaluation professionnelle était jusqu'à maintenant menée à travers la procédure de la notation. Depuis 2010, un nouvel outil d'évaluation avait été mis en place, dans certaines collectivités, à titre d'expérimentation : l'entretien professionnel.

Il permet de garantir un échange et un dialogue fondés sur une parfaite connaissance de l'agent évalué, de sa manière de servir et des conditions dans lesquelles il exerce ses missions.

Il s'adresse à l'ensemble des personnels titulaires de la collectivité. Chaque fonctionnaire bénéficiera d'un entretien individuel annuel.

L'entretien donne lieu à un compte-rendu signé des parties. Ce compte-rendu dans un délai de 15 jours sera notifié à l'agent, versé au dossier de l'agent et transmis à la commission administrative paritaire du centre de gestion de la FPT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'instauration de l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires, en lieu et place de la notation, et de fixer comme suit les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée :

- **l'efficacité de l'agent dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;**
- **les compétences techniques et professionnelles ;**
- **les qualités relationnelles ;**
- **les capacités d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.**

5.2. – Risques statutaires

Le Centre de Gestion du Morbihan a procédé à une mise en concurrence pour renouveler le contrat groupe des risques statutaires.

Les risques statutaires sont le décès, l'accident/maladie imputable au service, la longue maladie ou la maladie de longue durée, la maternité/paternité/l'adoption, la maladie ordinaire.

L'obligation statutaire suppose la couverture des risques à savoir :

- prestations en espèces pour les accidents ou les maladies imputables ou non, pour la maternité, l'adoption, la paternité ;
- prestations en nature pour le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques en cas d'accident ou maladie imputables au service (ou frais funéraires en cas de décès en lien avec le travail) ;
- capitaux suite au décès d'un agent

Jusqu'au 31 décembre 2015, le taux de cotisation pour les agents CNRACL était de 4.70 %. Il s'appliquait sur le traitement de base et la NBI des agents fonctionnaires CNRACL. Ce taux a été bloqué pendant 5 ans à la demande du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion vient de nous informer que les négociations sont terminées. La compagnie d'assurance retenue est la CNP ASSURANCES (comme en 2011). Le régime du contrat est en capitalisation. La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 avec une résiliation possible annuellement avec un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : le taux sera de 7.02 % pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.

Le taux sera garanti pendant deux ans. Le Centre de Gestion fera le maximum pour garantir ce taux pendant la durée du contrat.

Pour les agents IRCANTEC : le taux sera de 1.10 % avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide d'accepter le contrat proposé dans le cadre de la négociation du Centre de Gestion de la Fonction Publique, pour les agents stagiaires et titulaires CNRACL et IRCANTEC,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.**

VI – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

6.1. - Commission culture et patrimoine

La commission culture et patrimoine s'est réunie le 29 octobre dernier. L'idée de faire vivre les halles fait son chemin. La commission propose la mise en place d'un marché spécialement dédié à la vente de produits locaux, frais et du terroir, le vendredi après-midi de 15 h à 19 h 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable à la mise en place de ce marché à compter du 11 décembre 2015 ;**
- **décide de la gratuité des emplacements pour les commerçants pendant le mois de décembre 2015, le temps de la mise en place.**

La commission a également évoqué l'exposition photos. Pour l'année 2016, l'exposition pourrait être élargie. En effet, les membres de la commission souhaitent retrouver les photos d'anciens commerces rohannais et les apposer, en accord avec les propriétaires, sur les locaux respectifs.

Monsieur le Maire indique que Pontivy Communauté versera 1 000 € à la commune pour l'organisation de la journée du Tour de France.

6.2. – Commission environnement

La commission propose faire évoluer la fête de l'environnement. Cependant, différentes journées à thème seront organisées dans l'année pour sensibiliser les gens sur leur environnement.

Les dates et thèmes proposés sont les suivants :

- le vendredi 19 février 2016 : soirée spectacle avec Ciboulette (voit rouge) avec comme thème pesticide et santé et comme intervenant un médecin spécialisé ;
- le samedi 23 avril 2016 : à partir de 10 h : bourse aux plantes, grafitéria (marché gratuit d'outils de jardin ou autres), les plantons greffous, activités jardinières, Monsieur Marteil avec ses pièges à frelons ;
- en octobre, proposition d'une sortie champignons avec un mycologue ;

De plus, dans le courant de l'année, la mise en place d'un repair-café : lieu où certains bénévoles compétents aideraient et montreraient comment réparer des ordinateurs, de l'électroménager, du matériel quelconque, pourrait voir le jour.

Martine LE POTVIN indique que les membres de la commission se sont réunis une soirée pour préparer les décors de Noël.

Elle précise également que le 7 novembre, les membres de la commission accompagnés de personnel communal ont planté 2 000 bulbes de jonquilles et jacinthes. Ces plantations ont été faites sur la pente, près du local des pompiers. Les 1000 bulbes restant seront plantés vendredi matin 20 novembre.

6.3. – Travaux de voirie

Les travaux de voirie 2015 sont terminés.

Jean-Claude NICOLAS informe de la rencontre avec Monsieur LE TEXIER de PONTIVY COMMUNAUTE concernant différents aménagements pour améliorer la sécurité, réduire la vitesse... rue de la Guiterne, dans la traversée du bourg de Saint-Samson. Des études sont en cours.

Il indique que les habitants de la Haute-Ville sollicitent un aménagement de sécurité ; un busage côté droit en montant afin d'avoir un accotement plus large devrait permettre de sécuriser la circulation des véhicules et des piétons.

Monsieur NICOLAS informe le Conseil Municipal de la prochaine campagne d'égouttage qui va être mise en place. Il précise que les propriétaires concernés recevront un courrier les invitant à faire l'égouttage des branches et/ou arbres morts et/ou haies en bordure des voies et chemins communaux lorsqu'ils avancent dans l'emprise de ces voies.

Il précise que les opérations d'égouttage incombent aux propriétaires ou leurs représentants. (Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1) et qu'en cas d'accident de la circulation, leur responsabilité serait mise en cause.

Le courrier obligera les propriétaires à réaliser ce travail sous un délai d'un mois à réception dudit courrier. Passée cette date, si aucune intervention n'est réalisée, ni aucune remarque formulée en mairie, il propose à l'assemblée que la commune missionne une entreprise pour effectuer le travail aux frais des propriétaires ou de ses représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la mise en place de la campagne d'égouttage telle que mentionnée ci-dessus.

Il indique que la borne électrique est installée mais pas encore en service. En effet, l'installation électrique n'a pour le moment pas été réalisée.

Bernard NIZAN précise que sur la Place du Château, plus exactement dans la cour de l'ancienne école, sur conseils du Cabinet NICOLAS et associés, il n'y aura pas de travaux de voirie provisoire (ceux-ci ayant été annoncés lors de la dernière réunion).

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. – Maison de Services au Public

Par mail en date du 5 novembre dernier, la Poste informait que le projet de Maison de Service au Public avance. A l'heure actuelle, deux organismes seraient partenaires : la CARSAT et Pôle Emploi.

Madame GENTRIC de la Poste sollicite la signature d'une convention entre la Poste, la Commune, la CARSAT et Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les différents partenaires.

7.2. – Inventaire des cours d'eau

La Commission Locale de l'Eau du Sage Vilaine a décidé en 2013 de faire un inventaire « cours d'eau » sur l'ensemble du territoire pour compléter les cartes IGN. En 2016, les Bassins Versants de l'Oust Aval et de l'Oust Moyen sont programmés pour cet inventaire.

Une commission comprenant des élus, des agriculteurs, des pêcheurs et des chasseurs va être mise en place.

Sébastien NICOLAZO et Alain GUILLAUME acceptent d'intégrer cette commission.

7.3. – Création d'un circuit d'interprétation

La commune réfléchit à la mise en place d'un circuit d'interprétation du patrimoine autour du centre ville à l'initiative de PONTIVY COMMUNAUTE. Ce circuit viendrait compenser l'absence de circuit de randonnée labellisé au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR) difficilement réalisable (accord des propriétaires et surtout trop de surfaces bitumées).

Une présentation de la réflexion a été faite en mairie vendredi 13 novembre. Une commission va y travailler avec le service tourisme de Pontivy Communauté.

Martine LE POTVIN, Jean-Yves CALVARY, Laurence JOUANNO, Carolle LE FUR, Marinette PENNETIER acceptent d'intégrer cette commission. Une rencontre est prévue le 5 décembre prochain à 9 heures.

7.4. – Informations diverses

Un compromis de vente vient d'être signé concernant un lot au lotissement des Champs. Il reste trois lots à vendre.

Les travaux du cimetière sont réalisés (pavage près des cavurnes et pose d'une clôture côté Centre de Secours).

Une visite a été réalisée dans les locaux de la Trésorerie avec les agents de Bretagne Sud Habitat pour prévoir les ajustements nécessaires pour l'adaptation des locaux en garderie.

Bernard NIZAN informe des dates suivantes :

- le 20 novembre 2015 : repas des aînés
- le 22 novembre 2015 : pèlerinage des élus à SAINTE-ANNE D'AURAY
- les 27 et 28 novembre 2015 : collecte de la Banque Alimentaire
- Les 6 et 13 décembre 2015 : élections régionales (tableau à compléter)
- Le 18 décembre 2015 : conseil municipal
- le 9 janvier 2016 : vœux à la population
- le 15 janvier 2016 : vœux au personnel

Bernard LAMOUR indique à l'assemblée que des incivilités ont eu lieu sur la commune au moment d'Halloween et s'inquiète de savoir ce qui peut être fait auprès des enfants pour éviter cette gêne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 15.

